

# LA PRESSE EN REVUE...

**MERCREDI 2 MARS 2016**

## SOMMAIRE

- 1) Au moins eux, ils réfléchissent
- 2) Libre de parler
- 3) Il recule pour mieux sauter ?...
- 4) Alors heureux les écologistes !

Gérard Diez La Presse en Revue

## I) Les Jeunes socialistes dénoncent "la dérive libérale" du gouvernement



Benjamin Lucas, nouveau président des Jeunes socialistes. (Capture d'écran Dailymotion/MJS)

Dans une tribune hostile à la politique gouvernementale, le président du Mouvement des jeunes socialistes (MJS) Benjamin Lucas, s'attaque à "la dérive libérale" de l'exécutif et en appelle à une primaire à gauche pour 2017.

Moins d'une semaine après la tribune de Martine Aubry, voici celle des Jeunes socialistes. Dans un texte publié par Francetvinfo.fr, Benjamin Lucas, le président du Mouvement des jeunes socialistes (MJS), attaque la politique gouvernementale, critiquant la "dérive libérale" de l'exécutif. "La gauche sait encore s'indigner et débattre, tant mieux!", se félicite-t-il en introduction, se référant notamment à la pétition lancée contre le projet de loi Travail. "La politique gouvernementale déstabilise l'équilibre historique entre la gauche d'adaptation sociale au libéralisme et celle de transformation de la société", s'insurge-t-il, assurant que "ceux qui proclament qu'il existe deux gauches irréconciliables la condamnent à sa disparition électorale et de son déclin politique."

Le patron des Jeunes socialistes poursuit : la division actuelle est "la conséquence d'une politique qui ne garantit plus le compromis, la synthèse et donc le rassemblement". Elu fin décembre, il reproche au gouvernement de "reprenre les mots et les concepts de l'adversaire", donnant le sentiment "que la seule différence entre la gauche et la droite réside dans des postures". Une valeur doit revenir au centre de la politique de l'exécutif selon lui : l'égalité. "C'est refuser que la question identitaire prime sur la question sociale", déclare-t-il.

### **Favorable à une primaire pour 2017**

Reprochant au gouvernement de reprendre des mesures dignes "des politiques néolibérales des années 80", Benjamin Lucas détaille sa définition du modernisme politique : "Penser le monde de l'après-croissance", celui de "la société du temps libéré". "Ce qui est moderne, c'est de penser ce qui nous est commun, de le préserver.", écrit-il encore.

"La façon dont nous faisons de la politique est périmée, elle a besoin d'air", poursuit le président du MJS. "Quand la gauche ne débat pas, ses divisions sont insurmontables", assure celui qui en appelle à l'organisation d'une primaire pour 2017 : "Aujourd'hui, seul un espace de confrontation claire et assumée, devant tous ses électeurs, peut permettre de donner une nouvelle vie à la gauche et de reprendre pied dans la

bataille des idées face à la droite et à l'extrême droite."

Thomas Liabot - leJDD.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

## **II) Marylise Lebranchu: «C'est François Hollande qui a changé»**

Par Lénaïg Bredoux

**L'ancienne ministre, débarquée lors du remaniement, a retrouvé sa liberté de parole. Elle critique la version actuelle de la loi sur le travail. « L'équilibre entre Valls et le discours du Bourget ne se fait plus », dit-elle.**

**E**lle a passé presque quatre ans au gouvernement. Ministre de la décentralisation et de la fonction publique jusqu'au dernier remaniement, Marylise Lebranchu a été débarquée d'un simple coup de téléphone « d'une minute ». Le président de la République lui a dit qu'il fallait faire de la place, notamment pour le patron des Radicaux de gauche Jean-Michel Baylet. Sans compter qu'avoir deux Finistériens dans l'équipe, avec le ministre de la justice Jean-Jacques Urvoas, est contraire aux traditions de la Ve République.

Cette ancienne proche de Martine Aubry, garde des Sceaux de Lionel Jospin, a donc retrouvé son mandat de députée, aux dépens de son suppléant Gwenegau Bui, qui quitte l'Assemblée. Désormais libre de sa parole, elle explique avoir failli démissionner du gouvernement quand Christiane Taubira en est partie. En cause : la déchéance de nationalité. Elle dénonce aussi le déséquilibre de la loi sur le code du travail, dite loi El Khomri. « Il faut retravailler avec les syndicats et les

parlementaires », dit l'ex-ministre. « François Hollande a changé par rapport à la ligne dite "du Bourget" », explique encore Marylise Lebranchu.

**Dès l'annonce de votre départ du gouvernement, vous avez prévenu que vous alliez retrouver votre liberté de parole...**

**Marylise Lebranchu.** Oui ! Quand on est ministre, la parole est totalement contrainte.

**Trop ?**

Non. J'ai appris à faire la différence entre la fonction et la personne. Quand on est dans une fonction, on l'accepte telle qu'elle est : comme disait Chevènement, on ferme sa gueule, ou on démissionne. J'ai choisi de rester au gouvernement, et donc d'accepter la contrainte. Sinon, je pouvais partir... La question s'est réellement posée.

**Quand ?**

Lorsque Christiane Taubira a quitté le gouvernement. Mais je me disais qu'en tant que responsable politique, je ne pouvais pas ajouter un petit élément de crise à un petit élément de crise. Je pense que c'était malvenu pour mon pays. Et finalement, je n'ai pas eu le choix de rester ou de partir. C'est le président qui a pris la décision. Je vais donc retrouver ma liberté de parole.



Marylise Lebranchu © Reuters

**Pourquoi avez-vous hésité à démissionner de votre ministère ?**

Parce que mon député suppléant, Gwenegan Bui, m'a demandé s'il pouvait voter contre la déchéance de nationalité. J'ai estimé que je ne pouvais pas exiger de quelqu'un qu'il vote à l'encontre de ce que lui dictait sa conscience politique. D'autant plus qu'il a subi des pressions très inélégantes. Je déteste ces ambiances où l'on vous dit : « Si tu ne votes pas pour, on te mettra un député d'ouverture dans ta circonscription. »

Ce n'est pas de la bonne politique. Ce n'est pas digne d'hommes d'État. Il faut toujours faire la différence entre hommes politiques et hommes d'État. Quand on est au gouvernement, on n'a pas le droit d'exercer ce genre de pressions. On ne fait pas de la politique avec la menace.

De mon côté, dire "oui" à son vote "non" me mettait évidemment dans une position délicate. J'ai, de fait, touché à la solidarité du gouvernement.

**Si vous aviez été députée, auriez-vous, vous aussi, voté contre la déchéance de nationalité ?**

Oui.

**Parce que cela heurte également votre conscience politique ?**

Oui. Je pense honnêtement que le texte revu est beaucoup moins grave que la version initiale. Mais c'est le fait d'avoir posé le principe de la déchéance qui nous a posé problème.

Cela dit, je comprends pourquoi le président l'a fait. C'était une façon de veiller à la fragmentation de la société et, de ce point de vue, c'était politiquement intelligent. La droite, à la suite de l'extrême droite, distillait cette onde, inutile et inquiétante, de la déchéance de nationalité. Si François Hollande n'avait pas posé la question, elle serait restée dans le débat. Et elle aurait provoqué une petite musique détestable et davantage encore de fragmentations dans la société française.

J'avais dit, et écrit, à François Hollande le 29 décembre 2015 qu'il me semblait qu'il fallait surtout utiliser le mot « débat ». C'est d'ailleurs ce qu'il a fait dans son intervention télévisée du 31 décembre. Il a mis en débat ce que la droite distillait partout. C'était de la bonne politique. Et c'est pourquoi je n'étais pas décidée à partir. Mais il faudrait stopper la réforme constitutionnelle après le Sénat si le vote du Sénat n'est pas positif aux 3/5es. Il ne faut pas s'arc-bouter sur ce sujet.

**Pourquoi ?**

C'est un débat qui n'est plus populaire. Plus personne ne s'en occupe. Depuis que j'ai quitté le gouvernement, beaucoup de gens viennent me voir. Ils m'ont parlé de la gauche au pouvoir, des aides aux entreprises, ou du code du travail... Mais personne n'est venu discuter de la

déchéance de nationalité.

### **Sur le code du travail, justement, que pensez-vous de la loi dans sa formulation actuelle ?**

Je ne l'ai pas encore entièrement disséquée. Mais il y a des points à revoir. Je n'ai pas d'opposition de principe à la généralisation des accords d'entreprise mais à la condition qu'ils soient mieux encadrés. Il faut absolument obtenir le mandatement, que la CFDT demande.

Par ailleurs, il faut supprimer le plafonnement des indemnités devant les prudhommes. On ne peut pas prédéterminer une sanction parce qu'on ne peut pas prédéterminer la qualité d'une faute en terme de droit. J'ai été garde des Sceaux – je ne peux pas défendre les peines plancher. Et donc pas davantage les réparations plancher. C'est une question de principe. On veut faire une forme de rescrit prud'homal. Mais on ne parle pas, ici, d'un redressement fiscal !

Plus généralement, on a trop souvent tendance à confondre la question du travail et celle de l'emploi. Ce n'est pas la même chose. L'emploi, c'est le nombre de personnes qui travaillent. Le travail, c'est la qualité de vie au travail. Au travail, vous donnez du temps, de l'intelligence, mais aussi de votre corps. À ce titre-là, vous devez être protégé. La faute première qui nous a entraînés vers cette loi, c'est l'oubli de cette distinction.

### **Sauf que les partisans de cette loi expliquent précisément que ce sont les trop grandes lourdeurs du travail, les protections, qui empêchent la création d'emplois...**

On crée de l'emploi mais avec quel progrès en terme de qualité de vie au travail ? Que dit-on, au XXI<sup>e</sup> siècle, à ceux qui travaillent dans l'agroalimentaire dans des conditions difficiles, à ceux dont les mails ne se coupent pas à 19 heures alors qu'ils ont commencé à 7 heures ? Est-ce que tout cela est juste ? Et est-ce qu'on prend en compte tous ceux qui donnent de leurs corps ? Ils sont nombreux. Il est très facile de raisonner de manière désincarnée quand on gagne plus de 5 000 euros – c'est le cas des députés, des ministres, des hauts fonctionnaires et des dirigeants du Medef – et qu'on est dans la classe la plus riche de France.

De la même manière, sur la majoration des heures supplémentaires d'au moins 10 %, sur un Smic net, cela fait moins de 80 centimes pour une heure travaillée – cela fait un yaourt. Je peux comprendre que, dans une entreprise, il peut y avoir un "coup de bourre", avec des heures supplémentaires majorées à 10 %. Mais si cela devient systématique, c'est autre chose. Et puis, les 10 % vont-ils aussi s'appliquer au travail du dimanche ? Dans cette loi, il y a de bonnes choses parce qu'il faut simplifier le code du travail. Mais sur plusieurs points, il faut retravailler avec les syndicats et les parlementaires.

### **Comment expliquez-vous que le gouvernement soit arrivé à un projet de loi si contesté ?**

Parce que le texte va trop loin. Trop, c'est trop. En plus, le débat a été tué quand la ministre [Myriam El Khomri – ndlr] a parlé de 49-3 avant même que le texte soit présenté en conseil des ministres. Je n'avais jamais vu cela dans ma vie. C'est une erreur grave. Car elle crée d'emblée une lecture négative.

### **Pourquoi cette menace d'emblée ?**

Je ne l'explique pas. Quand vous décidez d'une loi, vous le faites dans l'intérêt du pays. L'intérêt du pays peut conduire au 49-3 – je l'entends tout à fait. Mais d'abord, vous avez la volonté de convaincre. Là, je ne comprends pas...

### **Mais cela ressemble quand même au premier ministre avec lequel vous avez travaillé pendant près de deux ans...**

Manuel Valls est Manuel Valls depuis le premier jour de sa nomination. Et depuis la primaire de 2011. S'il y a bien une chose que je ne lui reproche pas, c'est d'être très structuré politiquement. Il a un corpus idéologique défini. On sait où il va. Son arrivée à Matignon n'était pas anodine. L'équilibre devait se faire entre Manuel et François Hollande, et le discours du Bourget. Aujourd'hui, cet équilibre ne se fait plus. Mais ce n'est pas du fait de Manuel Valls. C'est François Hollande qui a changé par rapport à la ligne dite "du Bourget". Et puis, Manuel Valls a été choisi par le président de la République. Je n'ai pas à en vouloir au premier ministre. En revanche, je n'ai pas compris les conditions du départ de Jean-Marc Ayrault, avec un accord entre Manuel Valls, Benoît Hamon et Arnaud Montebourg, qui n'a pas été conçu avec une ligne politique claire.



Manuel Valls, François Hollande et Marylise Lebranchu, le 14 septembre 2015 © Reuters

**En voulez-vous au président de la République de ne pas avoir maintenu l'équilibre politique promis entre Manuel Valls et le discours du Bourget ?**

Je n'en veux à personne. On parle de la gestion d'un pays, pas d'un congrès du Parti socialiste. Et puis je cherche toujours des explications : moi, je n'ai pas marché dans le sang des victimes sur le trottoir. Je n'ai pas vécu ces traumatismes d'une violence inouïe. Il y a cependant des choses que je ne comprends pas. Par exemple, je reste persuadée qu'on peut dire aux Français qu'on ne pourra sortir de la crise économique qu'au niveau européen et mondial. Ce n'est pas une question de réformes structurelles. Le chômage structurel change avec la conjoncture ! Notre problème, c'est bien la crise économique. Pas les 35 heures.

En Europe, comme sur les questions internationales, François Hollande a bien travaillé à bas bruit. À l'étranger, l'image de la France se redresse. C'est ce qui garantit le mieux la vie économique des Français, et leur vie tout court. Mais le président ne présente jamais sa politique comme un tout. On a l'impression qu'il y a des baguettes magiques – le code du travail rénové, les cars Macron... Mais c'est faux : il n'y a pas de baguette magique ; il y a un tout dans un monde

qui bouge. Notre discours manque de hauteur. Il faut exprimer notre vision politique. Et expliquer quel est notre projet de société.

**Vous avez partagé sur Twitter la tribune cosignée par Martine Aubry publiée dans Le Monde. Vous en partagez le constat ?**

Bien sûr. Même si je n'aurais pas utilisé le même ton parce que j'ai un délai de décence. Je viens de sortir du gouvernement – je suis coresponsable. Mais je pense que le débat est nécessaire.

Je refuse que l'on se cantonne à un débat sur le pragmatisme. Le pragmatisme, c'est quand on n'a pas d'idéologie. Ou pas de pensée. J'en ai assez d'entendre parler, depuis des années, de faire tomber les tabous. En politique, il n'y a aucun tabou. Cela n'existe pas. C'est le signe de l'influence de la notoriété médiatique. Pour avoir sa première de couv' d'un hebdomadaire, il faut dire que les 35 heures, c'est mal, comme l'a fait Emmanuel Macron. En trois phrases, il est apparu moderne. En réalité, il ne s'attaque pas à des tabous, mais à des fondamentaux. Tout cela est fatigant. Parce que la notoriété personnelle prend le pas sur l'intérêt du pays.

**Pensez-vous comme Manuel Valls qu'il y a**

**aujourd'hui « deux gauches irréconciliables » ? Ou, à tout le moins, que nous sommes à la veille d'une explosion de la gauche telle qu'on la connaît aujourd'hui ?**

La famille de la gauche, dont le PS, se pose beaucoup de questions. Et elle est sûrement en train de recomposer ses courants. Il faut être simple en politique : il faut avoir une vision de la société et l'écrire. Et après, on peut avoir des différences sur la manière d'y parvenir. Mais il faut rester dans des valeurs fondamentales. Il faut retrouver ce corpus commun. Le PS en tant que tel, et les Verts, pourraient constituer un corpus idéologique.

**Entre Manuel Valls et Cécile Duflot ?**

Je pense qu'on peut continuer à faire des courants. Cela ne me choque pas d'aller du quasi-centre jusque très à gauche. Parce que c'est comme cela qu'on constitue une majorité pour gouverner. Pas autrement.

**Mais la majorité qui a porté François Hollande au pouvoir en 2012 semble avoir complètement volé en éclats. Comme si le président de la République avait méthodiquement découragé son électorat – les fonctionnaires par exemple.**

Pas méthodiquement. Sur les fonctionnaires, ils m'ont laissé faire. Je crois avoir amélioré le lien entre eux et le gouvernement, notamment sur la reconnaissance qu'ils méritent. Les fonctionnaires savent bien la différence entre nous et la droite. Mais ce qui est très grave, c'est que Marine Le Pen a repris les revendications des fonctionnaires – le statut ou le point d'indice... Je suis désespérée de voir que 30 % des fonctionnaires votent pour le Front national.

Notre première erreur a été commise en juillet 2012, quand nous n'avons pas voulu dire que les 600 milliards d'euros de dettes en plus étaient une catastrophe nationale. Et qu'on était en train de perdre la souveraineté nationale. Les divorces sont partis de là. Et je me sens aussi coresponsable de ce mauvais choix – je ne me suis pas assez battue à l'époque.

Le divorce ne vient-il pas de la première inflexion de la politique du gouvernement, avec le premier plan d'aide aux entreprises, le CICE, à l'automne 2012 ?

Nous savions tous que nous avons un problème

de compétitivité. J'ai toujours été favorable au fait d'enlever les cotisations familiales des cotisations sociales. Au moment du CICE, Bercy nous a expliqué que cette mesure était impossible à mettre en place rapidement. Le CICE devait donc être un dispositif transitoire, pour agir vite. Cela ne m'a pas choquée.

Ce qui m'a choquée, c'est qu'on ne soit pas capable de faire la différence entre les secteurs. Pourquoi n'a-t-on pas exclu la banque et les assurances du champ d'application ? Mais là aussi, je suis coresponsable. À l'époque, j'avais interrogé Jérôme Cahuzac [ministre du budget – ndlr] ; il m'a dit que c'était impossible. Même chose pour les contreparties : elles sont indispensables. J'ai rencontré des grands patrons qui attendaient qu'on leur demande des garanties ! Ils avaient même préparé des bilans qu'on ne leur a jamais réclamés.

Quand on est ministre, on est très vite débordé par ses dossiers. Les ministres ne sont pas les mieux placés pour réfléchir au mieux aux dossiers de leurs collègues. C'est pour cela que les partis doivent se comporter comme des ONG, comme le disait autrefois Martine Aubry.

**MEDIAPART**

### **III) Loi El Khomri : Valls allonge son temps de travail**

Par Lilian Alemagna et Laure Bretton



Manuel Valls au Salon de l'agriculture lundi. Photo Laurent Troude pour Libération

## **Face à la contestation, le gouvernement repousse de deux semaines l'examen en Conseil des ministres du projet de loi. Une façon de temporiser sans pour autant lâcher.**

Un report pour éviter le retrait. Devant la forte contestation demandant l'abandon du projet de loi de réforme du code du travail, l'exécutif a décidé de repousser de deux semaines l'examen en conseil des ministres du texte porté par Myriam El Khomri, la ministre du Travail. Signe d'un gouvernement sonnante la retraite à l'heure où une pétition contre le projet de loi s'approche des 800 000 signatures et où une journée d'action est annoncée pour le 9 mars avec le soutien de la CGT ? «Le recul, ce serait abandonner ce texte», a coupé Manuel Valls lundi matin, lors d'un point presse improvisé au Salon de l'agriculture. «Puisque le débat s'est emballé, il faut restituer la réalité de cette loi, a expliqué le Premier ministre. Il faut lever les incompréhensions, expliquer, répondre aux fausses informations.» Sur Twitter, El Khomri, elle, a justifié ce report comme «une marge supplémentaire pour approfondir le dialogue avec les partenaires sociaux et enrichir» sa loi.

Le gouvernement avait (aussi) besoin de reprendre son souffle. «Un signe fort devait être donné, se félicite le député PS Christophe Sirugue, pressenti pour être rapporteur du texte. La question est maintenant de savoir à quoi sert ce report : engager vraiment une concertation avec les syndicats et les parlementaires, ou préparer un retrait ?» Les opposants au projet de loi continuent de réclamer la seconde option. «Le Premier ministre va s'apercevoir que les partenaires ont parfaitement compris le texte», ironise le député Christian Paul, porte-voix de l'aile gauche du PS. «Le but de ces quinze jours, c'est de faire décanter au sens fluide du terme, pour voir les lignes rouges de tout le monde, répond-t-on dans l'entourage de Valls. Collectivement et objectivement, il faut remettre les positions des uns et des autres à plat.»

### **«Renettayer le texte»**

A l'Élysée et Matignon, on se refuse pour l'instant à parler d'abandon du moindre article. «On ne change pas la philosophie générale du texte», insiste un proche du chef de l'État, qui précise les domaines où la négociation est possible : «Périmètre géographique du licenciement économique, niveau du plafonnement des indemnités aux prud'hommes

et forfait jours à la discrétion unilatérale de l'employeur s'il n'y a pas d'accord.» Exactement ce qui conviendrait... à la CFDT (lire ci-contre). «Martine Aubry, quand elle bouge, quatre personnes quittent la direction du PS. La CFDT, c'est plusieurs centaines de milliers d'encartés sur le fond», ironise un conseiller ministériel. Il y a quelques jours, Jean-Christophe Cambadélis confiait déjà à Libération que son parti resterait calé sur la position du syndicat de Laurent Berger. «Nous dirons ce que les syndicats réformistes diront», assurait le premier secrétaire du PS.

Pas besoin, dans ces conditions, de se fatiguer à obtenir un soutien de la CGT et de FO. Ces deux syndicats rejettent la «philosophie» du texte : celle de la primauté des accords d'entreprise. «Est-ce que les salariés perdent des droits avec un recours plus grand à la négociation collective ? Nous pensons que non, tranche-t-on à Matignon. Il y a 38 000 accords d'entreprises signés chaque année en France, la négociation collective est un point fort de notre système social.»

Mais au-delà de cette «ligne rouge» gouvernementale, beaucoup de «courseurs», y compris sur le plafonnement des indemnités prud'homales et la définition dans la loi du licenciement économique, peuvent donc évoluer. «On va renettayer le texte», confirme un conseiller du Premier ministre. Une «autre voie de passage» pourrait être trouvée sur le forfait jours dans les PME. Et sur la question du référendum en entreprise, l'exécutif attend le retour du Conseil d'État pour faire éventuellement évoluer le dispositif. Quant à l'autre «mesure phare» du projet de loi El Khomri, le compte personnel d'activité (CPA), il pourrait être «renforcé», fait-on aussi savoir à Matignon. Que ce soit avant le dépôt du texte en Conseil des ministres, le 24 mars, ou durant les débats parlementaires décalés à mai.

### **«Sceau présidentiel»**

D'ici là, les partenaires sociaux doivent être reçus par Manuel Valls, Myriam El Khomri et Emmanuel Macron. La ministre du Travail a déjà commencé le boulot. Elle a vu la CFDT et la CGC en fin de semaine dernière, l'Unsa lundi et doit rencontrer FO ce mardi. Au même moment, Valls tentera de renouer le fil avec la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale en recevant, à Matignon, sa présidente, Catherine Lemorton, et Christophe Sirugue. Les deux députés PS auront leurs propres demandes : un

«retrait» de l'article «30 bis» qui élargit et précise la définition du licenciement économique, des «assouplissements» pour les PME et des «évolutions» sur d'autres sujets difficiles à accepter pour les socialistes : plafonnement des indemnités prud'homales, astreintes et apprentissage. Une liste d'amendements qui permettrait de recoller les morceaux d'un groupe PS dont beaucoup de membres - et pas seulement les «frondeurs» - se sont sentis bousculés, à la fois sur le fond du texte mais aussi la forme avec la menace d'un passage en force.

Comme sur la déchéance de nationalité en janvier, l'exécutif semble avoir sous-estimé la réaction de la gauche sur un texte qui touche à certains de ses fondamentaux sociaux. Ce qui l'a obligé à temporiser. Hollande a d'abord tenté de déminer - en vain - le terrain depuis son avion présidentiel, expliquant préférer la négociation et la recherche d'«une majorité» sur le texte. Le recours au 49.3, les tiraillements entre Elysée, Matignon et ministère du Travail sur la stratégie ? «Une maladresse d'expression collective», pondère un proche du Président. A peine rentré de son périple dans le Pacifique et en Amérique latine, Hollande a donc pris la décision de calmer le jeu. «Cette solution s'est imposée assez vite vendredi soir. On veut répondre par la négociation à une loi qui promeut la négociation», confirme un conseiller présidentiel. Le chef de l'Etat et le Premier ministre se sont appelés samedi et vus à l'Elysée dimanche. Charge au second d'annoncer le report dès lundi matin. Le même qui disait la semaine dernière qu'il irait «jusqu'au bout». «Il fallait réinitialiser un débat parti complètement en biais, le Premier ministre était le premier à en convenir», dit-on à l'Elysée en guise de mini-recadrage, où l'on veut tordre le cou à l'idée d'une réforme pilotée par Valls tout seul : «Le texte a été arbitré par Hollande et personne d'autre, il porte le sceau présidentiel de A à Z.» Pour le prouver, le chef de l'Etat a prévu cette semaine un déplacement sur le thème du travail.

Lilian Alemagna , Laure Bretton



LAPRESSEENREVUE.EU

## IV) Ségolène Royal mise sur le nucléaire, les écologistes sont en fusion

Simon Barbarit



© AFP

**« Le feu vert » de Ségolène Royal au prolongement de la durée de vie des centrales nucléaires françaises creuse un peu plus la fracture entre le gouvernement et les écologistes. Construites pour fonctionner 40 ans, elles pourraient passer à 50 ans voire plus...**

Les écologistes ont été cueillis à froid en apprenant, dimanche, que la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal était prête à donner « son feu vert » au prolongement de 10 ans de la durée de vie des centrales nucléaires. Pour le Secrétaire national par interim EELV, David Cormand, la ministre signe là, la fin de l'écologie et « la mort » de la loi Transition Énergétique adoptée l'année dernière.

Le texte prévoyait notamment de passer de 75% à 50% la part du nucléaire dans la production électrique de la France à l'horizon 2025. « Il y a un gros problème de cohérence et de constance dans la stratégie énergétique du gouvernement. Les conséquences des objectifs de la loi Transition Énergétique devaient nous conduire à fermer 17 à 20 réacteurs sur les 58 dont nous disposons, pas de les prolonger de 10 ans » note-il.

**Jean-Vincent Placé appelle Royal au pragmatisme**

Une annonce d'autant moins facile à avaler

qu'elle intervient 15 jours après le dernier remaniement et l'entrée de 3 écologistes au gouvernement. Et justement ce lundi, le nouveau Secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat et ancien président du groupe écolo du Sénat, Jean-Vincent Placé a dû sortir les rames pour commenter les déclarations de Ségolène Royal. « Attention pas toutes les centrales » a-t-il modéré. « C'est à dire qu'il y aura quelques centrales qui auront vocation à être modernisées. Mais je le dis aussi pour mes collègues du gouvernement. Attention, la filière nucléaire aujourd'hui telle qu'elle est, avec les échecs de l'EPR, et en Finlande et à Flamanville est plutôt au bord de la faillite. Donc très sincèrement, je ne vois même pas comment on va trouver l'argent pour prolonger » a-t-il déclaré avant d'ajouter qu'un prolongement de 10 ans se « heurterait à un problème de réalisme et de pragmatisme ». Thomas Porcher professeur d'économie à la Paris school of business pointe lui l'antinomie du discours de Ségolène Royal : « la ministre assure que le prolongement de la durée de vie des centrales s'inscrit dans les objectifs de la baisse de la part du nucléaire. Or le parc nucléaire français est déjà en surcapacité, les coûts de ce prolongement empêchent la substitution progressive des énergies renouvelables ».

### **« Bravo Madame la ministre »**

Une fois n'est pas coutume, c'est à droite que Ségolène Royal a reçu du soutien. Le président (LR) du groupe d'étude Energie au Sénat, Ladislav Poniatowski s'est même fendu d'un « bravo Madame la Ministre ». « Je comprends que sa majorité la pousse à être prudente, mais je pense qu'elle pourrait faire encore un effort supplémentaire, et pourrait monter jusqu'à 60 ans » a-t-il incité. Jean-Bernard Levy, le PDG d'EDF, avait lui-même vendu la mèche dans ce sens à la mi février affirmant que « l'Etat avait donné son accord » pour moderniser le parc actuel de façon à ce que sa durée de vie monte de « 50 à 60 ans », « sous réserve que la sécurité nucléaire soit garantie ». Comme l'a précisé Ségolène Royal hier, c'est en effet dans les mains de l'Autorité de sûreté nucléaire que relève la décision finale. Une autorité administrative indépendante qui, comme son nom l'indique, est chargée de contrôler la sécurité des sites. « Il serait en effet absurde de ne pas prolonger leurs durées de vies dans la mesure où elles sont en bon état. Dès le départ elles ont été construites avec des normes de sécurité plus élevées que les centrales américaines » assure Ladislav Poniatowski. Outre-Atlantique, du reste, la NRC, l'autorité de sûreté nucléaire envisage,

elle, de prolonger de 60 à 80 ans la durée de vie des parcs.

### **L'argument économique sujet à caution**

Autre argument mis en exergue par la ministre de l'Environnement : la baisse des prix. Arguant que ces centrales exploitées par EDF « sont déjà amorties », elles produiront « une électricité meilleur marché ». « Faux », lui a répondu une nouvelle fois David Cormand, « l'énergie électrique d'origine nucléaire c'est 120 euros le coût du mégawattheure contre 80 euros pour le renouvelable ». Pour Thomas Porcher, c'est surtout la stratégie énergétique à long terme de la France qui est ici mise en question. « Les parts de marché sont aujourd'hui dans le renouvelable. Depuis la catastrophe de Fukushima, le nucléaire a mauvaise presse. Le Japon ou l'Allemagne ont fortement réduit leur demande en la matière. Les Etats-Unis, eux, investissent dans le gaz de schiste. De plus, le coût du nucléaire en France est croissant. L'EPR de Flamanville est un fiasco. Sa mise en service est repoussée fin 2018 et devrait coûter 9 milliards d'euros, très au-delà des 3 milliards initiaux. Sans oublier l'instabilité réglementaire et des tergiversations politiques qui entourent des énergies renouvelables. Alors qu'en Allemagne, il existe un consensus autour de la promotion des énergies renouvelables, en France, on peut dire que le seul consensus est sur le nucléaire ».

Sur l'argument économique de Ségolène Royal, c'est encore le sénateur Les Républicains Ladislav Poniatowski qui assure le service après-vente. Il pointe l'avantage de l'électricité d'origine nucléaire sur le renouvelable « plus cher car subventionné ». « C'est vrai que le parc nucléaire français est en surcapacité, mais pas toute l'année. En hiver par exemple ce n'est pas le cas. Nous continuons à faire des bénéfices en vendant notre électricité à nos voisins européens. Par ailleurs, l'électricité allemande est taxée 3 fois plus qu'en France » rappelle-t-il.

### **EDF demande à l'Etat une augmentation des tarifs pour les particuliers**

Il n'en demeure pas moins que cette annonce d'une « électricité meilleur marché » d'origine nucléaire semble sujette à caution. Si pour l'instant l'Etat, actionnaire majoritaire d'EDF, n'a pas répercuté le coût réel des investissements du

groupe sur les tarifs, la donne pourrait bientôt changer. Alors que la dette de l'électricien français s'élève à 37,4 milliards d'euros, le prolongement de son parc nucléaire coûterait 100 milliards d'ici 2030, selon la Cour des Comptes. Sans compter le rachat de l'activité réacteur d'Areva, le retard pris sur l'EPR de Flamanville ou encore sa participation au projet Cigéo d'enfouissement des déchets nucléaires, dont le coût a été fixé à 25 milliards par le ministère de l'Environnement. On comprend mieux pourquoi, le mois dernier, le patron d'EDF, Jean-Bernard Levy a demandé à l'Etat de pouvoir augmenter les tarifs pour les particuliers. On comprend moins par contre la communication de Ségolène Royal.

## A Suivre... La Presse en Revue

[publicsenat.fr](http://publicsenat.fr)



*Quelques jours de repos...*